UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Direction des affaires juridiques et institutionnelles
Service des affaires juridiques et du contentieux
DAJI/SAI/NN/n° 104

ARRÊTÉ N° 104 PORTANT RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES ET COMPOSITION DES LISTES DE CANDIDATS POUR LE RENOUVELLEMENT DES REPRÉSENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DE L'ÉCOLE DOCTORALE SCIENCES TECHNOLOGIES ET SANTE

Scrutin du mercredi 5 juillet 2023

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION

Vu le Code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, notamment son article 9 ;
Vu les Statuts de l'Université de La Réunion ;
Vu les Statuts de l'École doctorale sciences humaines et sociales ;
Vu la délibération du Conseil d'administration n° 20-05-2021 de l'Université de La Réunion en date du 20 mai 2021 portant élection de Monsieur Frédéric MIRANVILLE à la présidence de l'Université de La Réunion ;
Vu l'arrêté n° 2022-2023-114 en date du 15 décembre 2022 portant nomination de Monsieur Nirmal NIVERT, Ingénieur de recherche, en qualité de Directeur général des services par intérim à compter du 1er janvier 2023 ;
Vu l'arrêté n° 2022-2023-102 en date du 19 juin 2023 portant organisation des élections au conseil de l'école doctorale Sciences Technologies et Santé – collège des usagers
Vu l'ensemble des dépôts de candidatures ;
Vu l'ensemble des documents électoraux et pièces produites ;

ARRÊTE

Article 1er – Objet

Le présent arrêté a pour objet de déclarer la recevabilité des candidatures reçues dans les délais impartis et remplissant les conditions réglementaires fixées, pour les scrutins du 5 juillet 2023, en vue de l'élection des représentants des usagers appelés à siéger au sein du Conseil de l'école doctorale Sciences Technologies et Santé dans le cadre du renouvellement général des collèges concernés.

Article 2 – Liste des candidatures recevables pour les élections au Conseil de l'école doctorale Sciences Technologies et Santé

Est déclarée recevable, la liste de candidatures suivante, en vue de l'élection des représentants des représentants du collège des usagers au Conseil de l'école doctorale Sciences Technologies et Santé

Ordre de classement préférentiel	HERACLITE
1	Marine BAUJEU
2	Lou-Anne JANNEL
3	Julie KOUE CHOUN LIM
4	Toky RAKOTOARIVELO
5	Victoria CARCAUZON

Ordre de classement préférentiel	CO-LAB (Collaboration et Ouverture des Laboratoires)
1	Romain FERNANDEZ
2	Samira EL GDACHI
3	Patrick CARRIERE RICHEZ
4	Julie SIBILLE
5	Frédérick FABRE FERBER

Article 3 – Publicité et exécution :

La Direction générale des services et **la DRIVE** sont chargées, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote le jour du scrutin.

Il est diffusé sur les espaces Internet et Intranet dédiés de l'Etablissement et au sein de l'École doctorale Sciences Technologies et Santé.

Le présent arrêté est publié au *Recueil des actes administratifs* de l'Université de La Réunion.

Fait à Saint-Denis, le 30 juin 2023

Pour le Président de l'Université de La Réunion
et par délégation
Le Directeur général des services

Nirmal NIVERT